

La Gazette de Sorel.

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur.

Publié dans les Intérêts du District de Richelieu.

JOSEPH CHENEVERT, Imprimeur.

Rapport de Messire T. S. Provost sur les Travaux et les Etablissements de la colonisation à Matawa.

A Sa Grandeur Mgr. de Montréal.

Monseigneur, J'ai l'honneur d'informer Votre Grandeur qu'en septembre 1862, les Messieurs Moïse et Léandre Brassard se joignaient à moi pour explorer un certain territoire vers le Nord, en arrière des petites Laurentides, dans le but de voir s'il y avait là des terres colonisables où l'on pourrait diriger l'exécédant de la population canadienne française de nos grandes paroisses qui cherche annuellement à se déplacer.

Nous remontâmes la rivière de l'Assomption jusqu'à sa source : nous poursuivîmes ensuite notre course jusque sur la rivière Matawa que nous descendîmes jusqu'à cet endroit où, s'élargissant considérablement, elle forme le lac des Pins.

Dans cette première exploration, nous avons constaté l'existence de terrains très-propres à la colonisation et les Messieurs Brassard concurent alors le projet de faire quelques établissements sur les bords de la Matawa.

Dès l'hiver de 1863, M. Léandre Brassard fit monter, par le chemin d'hiver des lacs de St. Gabriel, tout ce qui était nécessaire pour bâtir un moulin à scie et à farine, en cet endroit où la rivière susdite forme la chute Roverbal. Au printemps, il fit commencer ces ouvrages, ainsi que quelques défrichements sur les terrains avoisinants. Il n'y avait alors aucun chemin d'été.

Le 26 juillet 1863, je partis de St. Alphonse où j'étais curé, et je me rendis en quatre jours à la chute Roverbal, en canot, par la route des lacs. Je demandai à M. Brassard trois de ses hommes pour m'aider à reconnaître et à tracer un chemin d'été qui partirait du lac Kaikamak, et qui descendrait par la ligne la plus directe chez M. Antoine Leprohon. Il me procura ces hommes et je me séparai de lui le 31 juillet. Il me fallut six jours d'une marche fort pénible pour traverser à pied sec toute cette chaîne de montagnes et y tracer un chemin d'été. La distance était de 12 lieues.

Je descendis alors à Québec, sollicité du gouvernement l'argent nécessaire pour ouvrir ce chemin; je réussis.

Le 7 septembre de la même année, je partis de nouveau de chez moi pour aller surveiller les travaux de déboisements qui devenaient si pressants à cette saison de l'année. Je mis 30 hommes à l'ouvrage, en sorte que le 29 du même mois, je pus me rendre à la chute porter moi-même à M. Brassard l'heureuse nouvelle de l'ouverture du chemin que je venais de faire d'un bout à l'autre. Grande démonstration de joie à cette nouvelle—les annales de Matawa en font foi.

Il ne s'est plus agi depuis que de parfaire ce chemin et de faire corriger les défauts du tracé par-ci, par-là. C'est ce qu'a fait M. Brassard depuis qu'il est conducteur de ce chemin.

Ce fut en déboisant cette route que j'observai pour la première fois le 23 septembre 1863 le terrain où j'ai depuis commencé mes établissements.

Je renonce à décrire les sueurs que j'ai versées, les fatigues, les privations que j'ai endurées, les marches pénibles et même forcées que j'ai faites et répétées seulement à propos de ce chemin. Il est inutile de faire autre chose que de constater les sacrifices que les commencements de la colonie de Matawa ont occasionnés chez ceux qui se sont voués à cette œuvre. Ils durent encore ces sacrifices à l'heure et au lieu où j'écris ces lignes. Ne faut-il pas que la terre soit baignée des sueurs de l'homme pour qu'elle devienne fertile? Ainsi Dieu l'a voulu—courage et persévérance.

En septembre 1864, je fis l'exploration de la rivière de Matawa jusqu'à sa source. Il fallait cette exploration et un rapport détaillé pour décider le gouvernement à faire le chemin et les arpentages nécessaires. Sans cela, rien n'eût été fait de sa part, et sans l'action du gouvernement, sans la continuation du chemin l'œuvre, comme de raison, avortait dès son début. Sur mon rapport, les travaux furent continués à la saison suivante.

En 1865, il s'éleva des influences très fortes au gouvernement contre les chemins et les travaux de colonisation commencés à Matawa. Je fis alors l'exploration de septembre 1865 dans les profondeurs de Matawa. Mon rapport fut soumis et accepté—les travaux continuèrent.

Tous ces rapports ont été confirmés par un homme d'expérience et de confiance envoyé partout sur les lieux par M. Chapais. "Le témoignage de M. Deslauriers, dit M. Chapais, vous rend justice, il fait plus que corroborer le vôtre en ce qu'il contient plusieurs observations favorables à ces terres qui vous sont échappées."

Dans le mois de janvier 1866, M. Léandre Brassard m'exprimait sa surprise et son inquiétude de ce qu'il n'y avait pas encore plus de colons à Matawa. Le mauvais état du chemin et sa longueur dans les montagnes sans établissements où l'on puisse loger, est une cause certaine de découragement. Vous devriez faire, me disait alors M. Brassard pour la centième fois peut-être, vous devriez faire un établissement dans le Bois Franc. Vous abrégez la distance de quatre lieues; vous donnez un nouvel élan à l'œuvre de la colonisation, et vous rendez le plus important comme le plus nécessaire de tous les services.

Depuis longtemps, je songeais à cette œuvre qui a toutes mes sympathies, mais j'avais toujours été privé de moyens nécessaires. Enfin, en mars 1866, je me décidai à tenter un établissement dans le but de contribuer à l'établissement plus rapide des autres terres de Matawa. J'en voyais en conséquence tout le bagage et les provisions nécessaires pour commencer les travaux à la fonte des neiges.

Le 10 avril suivant, je laissais St. Henri pour aller présider aux travaux: j'avais huit hommes avec moi auxquels je donnai 10 piastres par mois, pendant trois mois de suite. Nous élevâmes à la hâte un petit chantier de 18 pieds carrés où nous nous logeâmes, et qui me servit de résidence jusqu'au mois de Décembre 1866. Je fis faire environ 40 arpents d'abattis et fit élever les pièces d'une maison de 16 pieds sur 20.

Ce fut dans le petit chantier susdit, qu'après avoir préparé le plus convenablement possible une place à cet effet, je célébrai le 22 avril, à 8 h. du matin, le saint sacrifice de la messe; c'était le jour de la fête du Patronage de St. Joseph. C'était la première messe dans cette partie du désert de Matawa, et Votre Grandeur comprend aisément quel bonheur, quelle consolation ce fut pour moi d'offrir, comme pour mes hommes d'entendre en cette circonstance et en ce lieu le saint sacrifice de la messe. Quelle consolation et encourageante manière de prendre possession de cette solitude jusqu'alors déserte! Une cloche, donnée par M. Joseph Brouillet l'un de mes paroissiens, suspendue à un gros merisier à la porte du chantier, en avait solennellement annoncé le commencement. Il y avait en tout 22 personnes présentes à cette première messe.

Presqu'à mi-distance, entre le 20me et 21me poteau de mille, sur le chemin actuellement ouvert, il y a un pont construit sur la décharge du lac St. Louis, à l'endroit où elle fait un coude en détournant vers le Sud. La première pointe de terre qui se présente à gauche en montant la côte Nord de la décharge, est justement où ont été abattus les premiers arbres.

L'espèce de promontoire susdit s'appelle le cap St. Louis.

Le 27 mai, un dimanche après-midi, après le chapelot, je fis avec mes hommes une petite excursion au Sud-ouest en remontant le cours de la rivière Kaikamak. La vallée de la petite rivière St. Louis, vis-à-vis le chantier, est très-large, basse, actuellement un peu humide; place très-avantageuse pour le foin et les pâturages. Nous sommes montés sur la colline des Mamelons qui court du Nord au Sud. Du haut de cette colline, l'aspect du paysage est très-joli. Devant nous au nord, nous voyions le brûlé du lac Kaikamak, la vallée si droite de la rivière du même nom qui s'y décharge, l'immense plateau St. Louis, un peu à droite le lac et la montagne du même nom; à gauche la gorge où coule la rivière Kaikamak qui, en cet endroit, se rejette vers l'Ouest du côté de la rivière de l'Assomption; en arrière et en plein Sud, le gros de la chaîne des Laurentides. Nous avons de cet endroit un coup d'œil sur presque tout le terrain qui renfermera cette paroisse.

Au mois de juin, je descendis à St. Henri pour les 40 Heures, puis je retournai au mois de juillet. Je fis brûler l'immense abattis du printemps et fis continuer les travaux de nettoyage, afin d'ensemencer ce terrain au printemps de 1867. Au mois de décembre, il ne restait qu'environ 8 arpents non-nettoyés. J'avais fait construire dans l'intervalle une maison quelque peu plus convenable; j'ajoutai alors une allonge de 20 pieds qui fut terminée la première et où se trouve actuellement logé avec sa famille l'homme qui a soin de mon établissement.

Au mois de janvier 1867, je rencontrai les deux premiers bourgeois de chantier qui me demandèrent d'aller faire la visite des chantiers comme cela se pratiquait d'ailleurs sur le St. Maurice. C'était chez M. Brassard même qu'avait lieu l'entrevue. Je revins prendre l'autorisation de Votre Grandeur, et le 5 février suivant, j'arrivais au premier chantier pour commencer la mission.

Le soir de mon arrivée aux chantiers, je commençais cette mission après souper, par la récitation du chapelot, puis la prière ensuite; le chant grégorien ou de cantiques suivant les circonstances venait après le sermon, puis les confessions qui ne se terminaient jamais ordinairement avant minuit. A 4 h. du matin, je disais la messe afin de permettre aux travailleurs de reprendre l'ouvrage à l'heure ordinaire.

Voici les chantiers que j'ai visités et que j'indique par le nom des conducteurs—le nombre d'hommes de chaque chantier, le nombre de confessions et la place du chantier:

Travail.	Confes.
ter. Ch. de Bastien	22
2e	20
Chant. Lafontaine	18
" E. Proteau	18
" Lavigne	18
" J. Proteau	20
" S. Collins	20
" J. Walsh	26
" Rochelleau	18
" Bari	20
" Boucher	28
" Hamel	22
" Godin	22
" Litalien	22
" Chalmeau	28
" Duablon	20
" Mabi	8
" Oingras	22
	378/377

Il n'est resté qu'un seul homme dans le chantier de M. Boucher qui ne se soit pas confessé. Je n'ai pu visiter qu'un seul des chantiers de M. Gouin, les 8 autres se trouvant échelonnés sur la rivière Vermillon jusqu'au St. Maurice, distance d'au moins encore 25 lieues. Je n'en avais pas le temps, et d'ailleurs l'on ne pouvait aller aux derniers que par la route du St. Maurice. Il n'y avait pas de communication par les sources de la rivière Vermillon et je

n'avais pas le temps de parcourir cette distance à la raquette comme il aurait fallu. Je n'ai fait que 8 lieues en raquette pour traverser et revenir d'une ligne de chantiers à l'autre.

C'est en passant du chantier de La vigne à celui de Joseph Proteau que j'ai failli perdre cheval et voiture. La glace de la Rivière Cyprès, quoiqu'en plein février, ayant cédé, je suis resté près d'une heure et demie à l'eau avant qu'on pût me porter secours.

Il faudrait un cadre plus étendu que celui dans lequel je ressers ces observations pour vous parler convenablement de ces missions et des heureux fruits qu'elles ont portés. Ce pourrait être dans une autre circonstance, si Votre Grandeur le désire, par exemple lorsque je ferai rapport, comme je me le propose, des prochaines missions de février.

En septembre et octobre 1866, j'ai fait l'exploration et le tracé du second chemin de Matawa, lequel part des établissements de M. Edouard Masson dans le township de Wexford et qui aboutit à la Rivière Matawa. Pourquoi cette exploration, pourquoi ce nouveau chemin tracé à travers la chaîne des Laurentides, sinon pour donner un nouveau moyen d'arriver aux grandes prairies de la Matawa, et offrir par là une autre chance de succès aux établissements qui sont déjà commencés chez M. Brassard et chez moi?

Je me suis chargé, sur demande du gouvernement, en présence de M. Brassard, à Ottawa, de l'exploration et du tracé parce que j'étais à même de connaître mieux que personne ce qui pouvait davantage favoriser la colonisation de ces terres. L'exploration et le tracé sont approuvés du gouvernement: le chemin est commencé sous ma surveillance, et j'en dois poursuivre l'ouverture jusque sur la rivière Matawa. Par là, nous nous rendons maîtres d'un immense quadrilatère d'au moins 20 lieues carrées de terrain très-propres à la colonisation. Ce rapport et cette appréciation sont confirmés encore par le témoignage de M. Deslauriers.

Je reviens maintenant à mon établissement, et je dis qu'à la fin d'avril, mon homme commença les semences sur le terrain préparé l'automne précédent. Le 16 de mai tout était fini. Il avait pu semer 28½ minots d'avoine, ½ minot de blé, ½ minot de seigle et ½ minot de sarrasin. Cette semence lui a rapporté en avoine 350 minots, en seigle 6½ minots, en blé 4 minots, en sarrasin 16 minots. A la nouvelle de cette récolte j'ai donné de nouvelles entreprises de défrichement: il y aura 20 arpents de plus à ensemencer au printemps de 1868.

Le 14 juillet, j'ai fait dans cette partie de ma maison où je dis la messe le premier baptême dans cette nouvelle mission. Le père de l'enfant était Guillaume Dulac, et la mère Elisa Sarraïn, son épouse. Le même jour qui était dimanche, je fis dans l'après-midi, la bénédiction d'une croix que j'ai plantée sur une langue de terre élevée qui forme un cap entre deux ravins dans l'un desquels est fait le grand chemin. Le pied du cap où est la croix est l'endroit où je crois avoir le plus souffert dans toutes les montagnes, lorsqu'en juillet 1863 je passai là pour la première fois en exploration du chemin et des terres.

Quelle différence aujourd'hui d'avec ce jour là! Alors tout n'était que forêt, épaisse forêt, sombre forêt où l'on n'avait qu'un demi-jour, pas de perspective, aucune vue du dehors; aujourd'hui un désert magnifique, plein de chaleur et de lumière, un vaste horizon; le plus beau coup d'œil imaginable. Le seul bruit d'alors était le murmure du ruisseau St. Louis dont l'eau s'échappait avec mesure des rapides, des cascades tournaient et des embarras de toutes sortes qu'elle rencontrait en descendant du lac; aujourd'hui ce bruit n'est plus sauva-

ge et renfermé comme alors; il se mêle au vent du désert, au cri du défricheur à l'écho de sa cognée.

Plusieurs voix diverses animent maintenant cet espace et l'écho réveillé d'un long silence redit au loin tous les sons.

La croix se trouve plantée un peu en avant du terrain pour les établissements religieux.

Pour faire progresser la mission il fallait nécessairement un moulin à scie. Depuis longtemps je songeais aux moyens d'en construire un sur la Rivière St. Louis qui descend du lac de ce nom à la rivière Kaikamak. Je suis heureux de constater qu'avec l'aide de M. Arraud, du Séminaire, je suis maintenant en mesure de le faire construire dès le printemps. Les travaux du défrichement de la place du moulin sont commencés. Combien de sommes épargnées pour achat de bois de sciage et pour transport, si j'avais pu faire construire ce moulin plus tôt! Le pouvoir d'eau est fort, il y a 20 pieds de chute, l'eau est abondante.

Voici les noms des colons qui ont commencé des établissements dans cette partie du township Provost que j'établis et qui se trouve le centre d'une paroisse en-deçà de St. Michel des Saints; je désigne les terrains pris et l'ouvrage fait sur ces lots:

- M. Provost, 200 arpents, dont 60 terminés.
- M. Arraud, 200 do dont 20 terminés.
- Gilbert Connor, 100 do, dont 10 terminés.
- Thomas Connor, 100 do, dont 10 bûchés seulement.
- Joseph Bastien, 100 do, dont 20 en culture.
- Narcisse Sarraïn, 100 do, dont 20 terminés.
- Guillaume Dulac, 100 do, dont 10 presque terminés.
- Thomas Laveau, 100 do, dont 10 presque terminés.
- Jean Louis Lanoue, 100 do, dont 4 bûchés seulement.
- Sarraïn, 100 do, actuellement à l'ouvrage.
- Patrick Hanley, 100 do, actuellement à l'ouvrage.

Plusieurs colons ont visité les lieux en disant qu'ils prenaient tels et tels lots qui sont de fait réservés; je ne les compterais que lorsqu'ils auront commencé l'ouvrage.

Six familles sont actuellement résidentes sur les lieux.

L'établissement que j'ai pu faire jusqu'à présent, consiste en une maison de 46 pieds de longueur sur 20 de largeur dont une moitié seulement est à peu près terminée, à la manière du moins des colons des townships, une grange, une remise, une écurie, le tout joint ensemble et formant une bâtisse de soixante pieds de longueur sur vingt cinq de largeur. Le terrain défriché et maintenant en culture est de soixante (60) arpents. Vingt-deux (22) arpents sont clôturés le long du chemin.

Tous les ustensiles ordinaires de ménage et tous les instruments nécessaires d'agriculture sont rendus. En fait d'animaux, je n'ai encore qu'une vache et qu'un cheval.

J'ai commencé cet établissement en mars 1866, et les déboursés jusqu'à ce jour, consistants en payement des travailleurs, journaliers et charpentiers, salaire du gardien de l'établissement, provisions de bouche, achat d'instrument d'agriculture, voitures, bois de service, animaux, grain et foin, frais de transport, chaux, ustensiles, etc., tel que détaillé au complet et au plus correct dans le journal exprès tenu à cette fin, se montent aujourd'hui à la somme de \$1012, somme qui parle d'elle-même et qui témoigne un peu des sacrifices que j'ai dû m'imposer pour en venir à payer ce montant. Puisse l'aspect de cet établissement qui réussira, j'espère, empêcher l'émigration, encourager la colonisation des terres de Matawa par notre population catholique,

c'est là tout mon désir et le seul but de mes travaux.

Tel est le rapport que je m'étais proposé de présenter à Votre Grandeur à la fin de cette année 1867. Elle avait déjà exprimé le désir d'avoir par de vers elle des informations relatives à la colonisation dans cette partie du diocèse, je suis bien aise alors de Lui présenter ce rapport. Vous pouvez compter, Monseigneur, sur son exactitude. Je n'ai rien amplifié, ni déguisé. Tout ce que j'ai dit est certain; mot pour mot, c'est la vérité. Il n'y a rien à contredire. J'ai donné des noms, des chiffres et des références au besoin.

J'ai l'honneur d'être Monseigneur, De Votre Grandeur, Le très-humble serviteur, Th. S. Provost, Ptre. Curé. St. Henri de Mascouche, 30 décembre 1867.

REVUE PARLEMENTAIRE.

ELECTIONS CONTESTÉES.

La question de savoir si la session date du jour de la réunion de la chambre, avant l'élection du président, ou seulement du jour où le discours du trône est prononcé, a été fort habilement discutée durant la séance d'avant-hier.

M. le procureur-général Ouirmet et M. le solliciteur-général Irvine ont exposé avec force et lucidité les arguments qui militent en faveur de cette thèse que le jour de la réunion est le premier jour de la session.

M. Bachand leur a répondu avec beaucoup d'habileté. Il nous semble qu'il a envisagé la question sous un point de vue juste et solide. Voici du reste une analyse de son discours: "On a cru avoir dit quelque chose de très neuf, en affirmant que nous discutons depuis deux jours pour savoir si le premier jour de la session est réellement le premier jour. Mais on n'a fait là qu'une plaisanterie qui peut être plus ou moins amusante, mais qui porte tout-à-fait à faux, et qui, de plus, montre que ses auteurs n'ont pas même l'idée de la question discutée en ce moment.

La sect. 2 du ch. 7 des statuts réfondu du Canada dit:

"... Cette pétition d'élection sera présentée à l'assemblée législative dans les 14 premiers jours de la première session du parlement, etc."

Pour savoir quand expirent ces 14 jours, il faut, avant tout, savoir quand ils commencent. Ils ne peuvent évidemment commencer avant la session, puisqu'autrement ce ne seraient pas des jours de session.

Cela nous amène donc à rechercher quand commence la session, et la motion ne soulève pas d'autre question que celle-là.

Ceux qui ont parlé avant moi n'y ont cependant pas touché; tous leurs arguments reposent sur une pétition de principe; ils supposent tous admis, précisément ce qu'il faudrait prouver: que le jour fixé pour la réunion des chambres est le premier jour de la session.

Si nous consultons sur ce sujet les autorités constitutionnelles les plus accréditées, nous verrons qu'elles ne confondent pas, comme les partisans de la motion, le jour de la réunion des chambres avec le premier jour de la session, et une séance d'une chambre, avec une session du Parlement.

"Pour donner la vie et l'existence à un parlement, et pour le mettre en état de fonctionner, il faut que le souverain, soit en personne, soit par représentant, vienne ouvrir formellement la session. Au commencement de chaque nouveau parlement et de chaque session après une prorogation, les causes de la convocation des chambres doivent être déclarées dans un discours du trône, soit par le souverain en personne, soit par des commissaires nommés pour le représenter; tant que cela n'est pas fait, aucune des chambres ne peut procé-

der à aucune affaire. L'acte d'élire un orateur ne constitue pas une exception à cette règle, car les communes y sont spécialement autorisées par l'ordre du souverain, qui s'abstient de faire connaître les causes de la convocation du parlement, jusqu'à ce que les communes soient complètement organisées par l'élection de leur orateur." (Todd's Parliamentary government in England, vol. 1. page 248).

"Lorsque le plus grand nombre des députés ont été assermentés, Sa Majesté déclare en personne ou par commission, les causes de la convocation. Cette formalité est, en réalité, le vrai commencement de la session, et dans toute session autre que la première d'un parlement, comme il n'y a pas à élire un orateur, ni à assermenter tous les députés, la session est immédiatement ouverte par le discours du trône, sans aucune formalité préliminaire dans l'une ou l'autre chambre." (May: law and usage of parliament, pag. 142.)

"Lors de la réunion du parlement, la Reine soit en personne, soit par représentant, vient rencontrer les chambres, sans quoi le parlement ne peut commencer à exister. Au commencement d'un nouveau parlement et de chaque session qui suit une prorogation, le Souverain, en personne ou par des commissaires royaux, fait connaître aux deux chambres les causes de leur convocation, avant qu'aucune d'elles ne puisse procéder à aucune affaire. Le premier jour d'un nouveau parlement, les Communes assemblées dans la chambre des lords, sont informées par le lord chancelier que les causes de la convocation seront déclarées aussitôt que les députés seront assermentés, et auront choisi un orateur. Mais dans toutes sessions autres que la première, comme il n'y a pas à élire un orateur, ni à assermenter tous les députés, la session est immédiatement ouverte par le discours du trône" (Cox : institutions of the english government page. 41.)

Puisque, d'après Cox, dans les sessions autres que la première, le jour de la réunion des chambres est celui de l'ouverture de la session, on en conclure que dans une première session comme celle-ci, la session ne commence pas le jour de la réunion.

Les autorités que je viens de citer établissent toutes, que les chambres ne peuvent rien faire avant le discours du trône. Or, d'un côté, Blackstone, (vol. II page 387 Stephen's edition) Hale, of Parliament pag. 33, Coke's institutes IV pag. 28, Hunt pag. 61, disent tous qu'il n'y a pas de session si le parlement, comme tel, (et non pas les chambres) ne fait aucun acte. Donc avant le discours du trône, la session n'est pas commencée.

On m'objecte la sect. 6 du statut déjà cité, laquelle dit qu'aucune session n'est considérée comme telle, au point de vue de la sect. 2, si elle n'a pas duré au moins 15 jours, y compris le jour de l'ouverture et le jour de la prorogation.

Je comprendrais l'objection si le mot ouverture, ici, devait s'entendre nécessairement de l'ouverture de la session. Mais c'est ce que l'on n'a pas prouvé. Je soutiens, moi, qu'il doit s'entendre de l'ouverture du parlement. Et, comme j'ai prouvé que l'ouverture de la session peut avoir lieu après celle du parlement, l'objection se trouve n'en être pas une. Elle n'est qu'une répétition du cercle vicieux dans lequel tournent les partisans de la loi.

Je crois donc que la chambre poserait un mauvais précédent, violerait la loi, et commettrait une injustice, en adoptant la motion qui lui est maintenant soumise."

Franchement, nous trouvons que le gouvernement s'est un peu pressé de trancher une question plus que jamais controversée à l'heure qu'il est.

On prétend que le président de la Chambre des Communes, M. Cockburn, va relever le gant qui lui est lancé et soutenir sa décision envers et contre tous.

Le silence de M. Cartier sur une pareille question est significatif. Il n'a pas coutume de laisser passer des questions légales, sans les arrêter au passage et les traiter à fond.

M. Hemming a discuté la question à peu près dans le même sens que M. Bachand, et avec beaucoup d'habileté aussi.

L'autre point de vue a été soutenu par MM. Carter, Chauveau et Dunkin.

Le résultat, comme nous l'avons dit hier, a été le renvoi des pétitions contre l'élection de MM. Bessette et Verreault.

SEANCE D'HIER.

M. Garon a présenté une pétition de l'abbé E. Vézina, curé de Matane, et autres, insistant sur l'adoption de la ligne du Major Robinson pour le chemin de fer intercolonial.

On a présenté plusieurs autres pétitions relatives à des sujets de moindre importance.

M. Harwood a communiqué un rapport du comité des bills privés, recommandant la réception de certains bills privés.

M. Simard a demandé la permission d'introduire un bill pour autoriser Olivier Robitaille à aliéner certaines propriétés meubles et immeubles appartenant à Marie McDonald—Lu et référé.

M. Benoit a introduit un bill pour amender le chapitre 26 des Statuts refondus relativement à l'agriculture—La une première fois, et ordre que la seconde lecture en soit faite vendredi.

M. Benoit a demandé si le gouvernement avait l'intention d'abolir la charge d'inspecteur d'écoles.

M. Chauveau a répondu qu'au contraire le gouvernement voulait, autant que les finances du pays le permettraient, mettre cette charge sur un meilleur pied et fournir aux inspecteurs les moyens de se rendre aussi utiles que possible à la province.

Faute de nouvelles affaires, la chambre s'est ajournée.—L'Evenement.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 20.—La séance parlementaire commence à 3 heures. Le premier rapport du comité des élections est présenté, nommant M.M. Bellingham, Chapeau, Marchand, et Rhéaume pour en faire partie.

M. Carter présente un bill pour retenir les minutes de feu M. Théo. Doucet.

M. Cauchon propose un amendement au bill concernant les pilotes.

M. Rhéaume propose un amendement à l'acte défendant de construire des bâtisses en bois dans la ville de Québec.

M. Bellingham demande si le ministère se propose de faire dans cette session des amendements aux lois concernant les élections.

M. Chauveau répond négativement, à moins que ce ne soient des amendements spéciaux.

M. Bellingham demande si le gouvernement a pris des arrangements pour le contrat de l'imprimerie de la Chambre, et quand on demandera des soumissions pour cet ouvrage pendant cette session.

M. Dunkin répond que le gouv'n n'a rien fait pour gêner les comités des deux Chambres chargés de la question de l'imprimerie.

M. Carter demande si le gouvernement a l'intention de faire une appropriation aux dépenses d'une maison de correction à Montréal, et si le gouvernement a reçu des applications à cet effet.

M. Chauveau répond que des applications ont été reçues, mais que le gouvernement ne peut en décider avant de connaître les ressources assignées par l'arbitrage.

M. Bachand fait une motion pour faire copier la correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de la province de Québec, en conséquence de l'article 118 de l'acte de 1867 de l'Amérique Britannique du Nord, et pour qu'un état de l'argent payé par le Canada, à cette province depuis le 1er juillet dernier, soit aussi donné.

M. Dunkin remarque qu'un état complet sera donné à la chambre aussitôt que les comptes du gouvernement fédéral auront été reçus, relativement aux agents payés pour les comptes de cette province. La motion est renvoyée.

M. Benette propose qu'un état des sommes accordées aux townships de Stukely soit donné.—Adopté.

On demandera si le gouvernement va donner une résidence officielle à Son Excellence le lieutenant gouverneur, si le gouvernement va placer l'excédant Provincial dans le fonds de la Poissance. M. Bellingham proposera que l'imprimerie du Parlement soit donnée par applications.

La séance s'ajourne à 4 heures.

CONSEIL LÉGISLATIF

Québec 20.—L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

On reçoit la lecture des pétitions.

L'Hon. M. Rodier présente le premier rapport du comité permanent des contingents par lequel il appert que le nombre des employés de la chambre est de 25, dont 14 permanents 11 supplémentaires.—Adopté.

Le conseil s'ajourne à 3 1/2 heures.

M. Ogden, le Shérif du District des Trois-Rivières, vient de mourir à l'âge de 84 ans. On pense que M. de Niverville le remplacera.

La Gazette de Sorel.

Mercredi matin, 22 Janvier 1868.

AFFAIRES MUNICIPALES.

Lundi soir, ainsi que la chose avait été annoncée, M. Barthe, Maire de Sorel, soumit aux contribuables le rapport des opérations de l'année. L'assemblée était très nombreuse et comprenait la presque totalité des contribuables de la Ville. M. Barthe expliqua et commenta son rapport pendant deux heures environ. L'assemblée l'écouta attentivement et les seules interruptions furent des applaudissements.

Néanmoins, en terminant, M. Barthe déclara de nouveau positivement qu'il n'entendait pas briguer les suffrages des électeurs pour la Mairie, à cause de la multiplicité de ses occupations personnelles qui ne lui laisseraient pas le loisir de remplir ses devoirs publics, ainsi qu'il aimait à le faire, lorsqu'il se chargeait d'un devoir quelconque. Cette raison est trop légitime pour qu'on insiste davantage.

M. le Maire ayant dit aussi que si malgré ce qu'il venait d'exposer longuement, quelques uns désiraient d'autres explications, ou avaient des reproches à lui faire, qu'il était présent pour répondre et que l'assemblée était convoquée pour cela aussi. C'est alors que M. McCarthy s'avança et demanda au Maire de convoquer une nouvelle assemblée Mercredi soir, parce qu'il n'avait pas eu le tems d'examiner le rapport, et que depuis quelque tems il ne lisait pas La Gazette, que M. Barthe n'était plus son ami, etc. Puis l'orateur se tut... M. Barthe demanda si d'autres personnes avaient d'autres observations à faire, vu qu'il entendait répliquer à tous en même tems. L'assemblée paraissant satisfaite des explications données, M. Barthe dit en réponse à M. McCarthy, qu'il niait à ce M. le droit de demander seul une assemblée publique afin de l'éclairer davantage; que les comptes étaient publiés depuis trois semaines et que le rapport du Maire avait aussi été imprimé et livré au public, de sorte que M. McCarthy avait en parlant le tems de s'éclairer; que le fait que M. McCarthy ne lisait pas La Gazette, ne suffisait pas pour convoquer une autre assemblée et que d'ailleurs, le Maire venait d'expliquer les choses assez au long pour permettre à M. McCarthy ou à tout autre électeur de répliquer, s'il le désirait, et que l'assemblée avait été convoquée et annoncée par le Maire dans ce but.

Cependant, dit M. Barthe, personnellement, je ne désire pas avoir d'autre assemblée publique, parce que je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit et que je ne brigne pas les suffrages, mais si, comme maire, on me demande une autre assemblée publique dans un but d'intérêt public, qu'on m'en fasse la demande régulièrement, je la convoquerai avec plaisir, et sans motif quérir et sans m'inquiéter des motifs secrets de ceux qui pourraient en agir ainsi.

Après ces remarques et quelques paroles de la part de MM. les Conseillers Bellefeuille et Bruncau et quelques mots en langue anglaise du Maire annonçant que son rapport serait traduit en anglais, l'assemblée qui avait été convoquée pour sept heures, se sépara vers 9 1/2 heures apparemment très satisfaite.

Il y a 18 mois environ, M. Barthe fut le premier qui par ses écrits et par sa parole, dénonça le désordre de nos affaires municipales et établit le pillage des deniers publics, car les choses menaçaient de tomber de mal en pis. Naturellement ceux qui se trouverent ainsi froqués ne furent pas remplis de reconnaissance envers lui. Mais la vérité des accusations fut tellement prouvée, que la presque totalité des électeurs se rangea du côté de M. Barthe et, afin d'apporter si possible un remède au mal, ils le mirent en position de le faire en l'élisant maire et en lui adjoignant des collègues en état de le secourir.

Aujourd'hui l'épave a en lieu et même les ennemis de M. Barthe ne peuvent nier que l'ordre a remplacé le désordre dans nos finances; que des améliorations ont été faites et que le tems a été bien employé, etc.

Jamais, auparavant, à Sorel, l'opinion publique n'a été plus satisfaite qu'elle l'est aujourd'hui et jamais non plus elle a été mis au courant des affaires municipales comme elle l'a été cette année. Peut-être aussi que jamais la chose ne se répètera dans l'avenir! Les

ennemis de M. Barthe savent cela, et ça ne fait pas leur affaire... Ils cherchent un moyen de le démolir, mais la vérité les désarme, et en outre M. Barthe est parfaitement indépendant de la petite coterie qui lui en veut tant; qu'elle morde la lime, elle s'usera les dents et voilà!

Malgré, disons-nous, que l'opinion publique soit satisfaite, il y a parmi nous certaines gens qui, pour des motifs de vengeance personnelle, d'ambition mal dissimulée et de jalousie, cherchent et veulent trouver un prétexte pour semer la zizanie en déplaçant la question, et ils ont pensé que le moindre accident ou un peu de cabale dans une assemblée publique pouvait amener ce beau et grand résultat!

A l'assemblée de lundi on n'a pas osé rien tenter, car l'on a vu que l'opinion publique était satisfaite. Mais en multipliant les réunions on espère courir meilleure chance.

On veut en un mot de la chicane, afin de créer un peu d'excitation, et avoir ainsi la chance de former un parti. Nous n'avons pas besoin de mettre le public en garde contre ces sourdes menées, car le bon sens en fera prompt justice.

Quant à M. Barthe, on a tort de se donner tant de mal contre lui, puisqu'il laisse le champ libre à tous ceux qui ambitionnent sa succession. Il ne demande pour récompense, s'il en mérite une, que l'estime de ses concitoyens.

Le comité des Zouaves Pontificaux prépare à l'Eglise Notre-Dame, une grande démonstration religieuse pour la bénédiction du noble drapeau dont la défense va être confiée à ces jeunes volontaires. Un chœur, composé de la plupart des artistes et des amateurs de la ville, doit être chargé de la partie musicale. On espère que tous les évêques du Canada seront présents, et que quelques uns d'entre eux, même, prendront la parole. La date de cette démonstration n'est pas encore fixée, mais comme elle aura lieu la veille ou l'avant-veille du départ des Zouaves Pontificaux Canadiens, on espère que ces derniers pourront y assister en corps, et recevoir avant leur départ pour cette expédition lointaine et périlleuse la bénédiction de leurs évêques et de tout le peuple Canadien.

Le programme sera publié prochainement, aussitôt que tous les arrangements auront été complétés; d'après ce que nous en connaissons, nous pouvons affirmer que la ville de Montréal et le Canada tout entier n'auront jamais vu de démonstration semblable.

Comme cette démonstration peut aussi contribuer à aider le comité dans les dépenses entraînées par l'organisation qu'il fait pour venir en aide au Souverain Pontife, chaque personne en entrant devra faire une légère offrande de 30 sous.—Communiqué.

Montréal, 17 janvier 1868.

Tous les journaux catholiques du Bas-Canada sont priés de reproduire cet entrefilet.

Correspondance.

M. le Rédacteur.

Nous avons en encore dernièrement, un terrible exemple des effets du charlatanisme dans nos campagnes; cette fois il s'agit de nos trop célèbres ramancheurs (rabou-teurs.)

Le 24 Décembre dernier, le nommé Jacques Paul Huss, cultivateur aisé de Sorel, en sortant de sa maison pour aller donner à manger à ses animaux, fit une chute devant sa porte, ce qui lui causa une douleur assez forte au coude droit; après avoir fait son train et pris son souper, il s'aperçut que son coude enflait peu à peu et qu'il ressentait des difficultés à remuer son bras. Le malade le lendemain se décide à envoyer chercher un nommé Courchène de la Baie du Febvre. Ce Courchène est à dix lieues à l'entour, le rebouteur ordinaire des animaux et de l'espèce humaine.

Notre homme en voyant l'engorgement du bras du malade s'écrie qu'il a un petit os de démanché dans le coude et commence des manipulations qui ont dû faire souffrir horriblement le malade. Ensuite il passe un rasoir à travers cette enflure du coude.

Le 9 Janvier, le Dr. E. G. Provost fut appelé auprès du malade et le trouva dans l'état suivant: le bras était dans un état de gangrène assez avancé et causait de grandes douleurs au malade. Le pouls était à 120 et il existait du délire: la mort arriva le 11 au matin.

L'enquête du coroner fut tenue le

12, et les faits qui précèdent furent racontés par les témoins. L'examen post mortem fut faite par le Dr. Provost, et voici un résumé de sa déposition. La mort chez cet homme a été produite par un érysipèle phlegmoneux. J'ai été appelé trop longtemps après les manœuvres pratiquées par le nommé Courchène pour jurer positivement qu'elles ont été la cause de cet érysipèle.

Le verdict du juré fut donné en conséquence, de plus le Dr. Provost après avoir disséqué le bras, ne trouva aucune trace récente ou ancienne de fracture ou dislocation, les os, les ligaments, la jointure, tout était à l'état normal, il nous dit en conséquence dans son témoignage qu'à l'époque où Courchène est venu chez le défunt il n'y avait pas de dislocation ni de fracture du bras.

Dans le verdict du juré, nous voyons ce qui suit:

"Les jurés sont d'opinion d'après les témoignages entendus durant l'enquête, que le nommé Gabriel Courchène de la Baie-du-Febvre est extrêmement blâmable d'avoir dit au défunt Jacques Paul Hus, que son bras était démanché ou disloqué, tandis qu'il ne l'était pas alors, (ce qui fut constaté durant l'enquête,) et d'avoir exercé inutilement des violences sur la personne du dit Jacques Paul Hus."

A propos de cette affaire, nous lions ce qui suit dans un auteur français; ces lignes paraissent avoir été écrites expressément pour le Canada.

"Notre second concurrent, dans les campagnes surtout, est le rhabilleur, rebouteur, ou ramancheur, n'importe le nom. Celui-ci est plus populaire que le médecin aux urines; il est prodigue de poignées de mains et il botte avant et après chacune de ses opérations avec la famille du patient qu'il grise quelquefois lui-même, pour l'affabli: quand il le juge à propos.

"Le rhabilleur est un paysan de bon âge: plus vieux ou plus jeune, il ne pourrait pas travailler, il ne serait pas assez fort. Il n'entend rien aux maladies du dedans, c'est l'affaire des médecins, dit-il dédaigneusement.—Un os cassé ou démis, un tendon ou un nerf foulé, une côte enfoncée, le crochet de l'estomac dérangé; telles sont ses hautes attributions.

"L'on ne confie une montre, pour la raccommoder, qu'à celui qui a pas si bien des années à étudier comment elle est faite et quelles sont les causes qui la font bien aller, ou qui la dérangent; et l'on confiera le soin de raccommoder la plus composée, la plus délicate et la plus précieuse des machines, à des gens qui n'ont pas la plus petite notion de sa structure, des causes de ses mouvements, et des instruments qui peuvent la rétablir! (Tissot)

"Le rhabilleur a prévu cet argument du médecin de Lansanne; son art ne s'apprend pas sur les bancs d'une école et avec des livres; si donc il le reçoit d'en haut, en ligne directe ou collatérale, il en hérite d'un père ou d'un oncle. Voilà pourquoi le plus grand médecin, selon la croyance des campagnards, ne peut pas être rhabilleur; il n'a pas le don... de les torturer, de les estropier, de les ensorceler enfin!...

"Mais un paysan vous arrive, son bras est en écharpe, et déjà vous doutez du préjugé qui vous refuse le don de rhabiller.—Attendez donc, mon ami, écoutez-le parler. Il a fait une chute, et il veut savoir de vous, nouveau médecin, s'il a quelque chose cassé ou dérangé, dans son bras. Vous examinez attentivement le membre inculpe, vous lui faites opérer tous les mouvements articulaires qui lui sont propres, il n'y a point de crépitation; et vous annoncez au consultant, pour calmer son inquiétude, qu'il n'y a ni fracture, ni luxation.—Mais, monsieur le médecin, je ne puis pas remuer les doigts à mon aise?—N'importe, lui répondez-vous, cette gêne est une conséquence de l'engorgement; il n'y a qu'une contusion, et quelques lotions d'eau blanche la guériront.

"O malencontreuse franchise! Remarquez donc, je vous en prie, l'air mécontent et incrédule de l'homme que vous pensiez consoler?—En votre qualité de nouveau médecin, il espérait que vous auriez le don, ce qui aurait été d'un grand avantage pour vous et pour lui, car le rhabilleur est trop éloigné, et à mérite égal, vous auriez obtenu la préférence; et voilà qu'un mot, un seul mot compromet votre avenir et tue l'espérance publique? Vous n'avez point de mal!..... avez-vous dit—Allons, grommelle le paysan, celui-là n'en sait pas plus long que les autres, il n'a pas pu deviner ma cassure; il faut faire le voyage.—Et il va au rhabilleur, qui s'étonne, en effet, qu'un médecin qui a fait ses classes, n'ait pas reconnu le grand nerf de la main foulé et l'os du coude déboîté.

"Malgré l'engorgement inflamma-

toire, le bourreau saisit son bras, l'étreint, l'allonge, et fait craquer l'articulation huméro-cubitale, avec toute la puissance musculaire de ses larges mains.—Le patient pousse un cri d'angoisse et fait une grimace horrible.—Avez-vous entendu l'os rentrer? demande l'opérateur.—Une seconde grimace lui répond oui, et le bras est ficelé de vive force.—Le malade imaginaire retourne chez lui, emportant un pot de véritable graisse humaine qui doit adoucir le grand nerf, et qui, de plus, est souve ainsi pour toutes les douleurs rhumatismales.

"Que devient le bras martyr?—il enfle, il s'enflamme, mais le rhabilleur a dit au paysan: Souffrez et n'y touchez pas avant huit jours. Il souffre donc... souvent il n'a pu résister à la douleur ca dépit de son courage fanatique, et, l'appareil enlevé, le membre était frappé de gangrène, sphacelé.—J'ai vu quatre fois cette horrible terminaison.—Vous le croirez à peine, mon ami! la confiance du paysan est si aveugle, que les assistants et les malades eux-mêmes ne veulent jamais comprendre ou avouer les effets de l'ignorance et de la barbarie, attribuant les escarres gangréneuses à du sang meurtri qui s'en allait par la peau...

"Un rhabilleur est la plus à craindre de toutes les bêtes qui rôdent dans nos campagnes, car si elle ne dévore pas leurs habitants, elle les estropie,—ne qui est plus malheureux, je crois, pour celui qui ne peut gagner son pain qu'à l'aide de tous ses membres."

21 Janvier 1868.

Variétés.

ASSOCIATION ST. PIERRE.—Nous avons toujours vu avec plaisir se former, au sein de notre petite ville, ces associations religieuses et humanitaires dont le seul but est de soulager la veuve, l'orphelin et le malade dans sa misère. Nous avons applaudi de tout cœur au mouvement de charité qui guidait les fondateurs de ces associations; car l'œuvre de ces hommes reste et verse ses fruits dans la maison du pauvre qui, par sa légère contribution, est lui-même le soutien de cette société. C'est une grande pensée que celle d'unir ainsi les pauvres et les riches dans un but de soutien mutuel. Aussi a-t-elle été bien comprise par la population de cette ville. Déjà trois associations se sont formées et toutes sur des bases qui assurent leur prospérité. Il était beau de voir Dimanche dernier, les membres de ces trois congrégations-sœurs, marcher ensemble, drapeaux et musique en tête, pour célébrer la fête de la société St. Pierre qui compte à peine deux ans d'existence et qui est déjà si nombreuse

L'Eglise était richement décorée de tentures de couleurs variées. L'office divin fut chanté par le Rvérend Leblanc assisté des Rvénds. Letourneau et Bourque. M. Bourque fit aussi le sermon de circonstance.

A la réunion du soir L'Hon. juge Loranger, dont la voix éloquente et sympathique a tant d'écho parmi nous, parla longuement sur le bien qui résulte de parilles associations; le Rév. M. Letourneau adressa aussi quelques mots et égaya beaucoup l'auditoire. Puis après les remerciements de M. Charles Dorion, président de la société St. Pierre, tout le monde s'en retourna content de cette journée.

Comme les amateurs l'avaient annoncé, ils ont donné vendredi leur représentation dramatique. La soirée eut un véritable succès. Ce fut un éclat de rire continu. Jamais nous ne croyons, les amateurs ont réussi à amuser le public mieux qu'ils ne l'ont fait ce soir là. On nous dit que bientôt il y aura encore une nouvelle représentation. Bon succès!

STATISTIQUE.—La Statistique ci-dessous se rapporte à la paroisse de Sorel, pour 1867.

Table with 2 columns: Category and Count. Baptêmes..... 387, Sépultures..... 194, Mariages..... 62

INCENDIE A LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.—Samedi entre deux et trois heures, les plombiers occupés à la section centrale de la Chambre du Parlement, s'aperçurent qu'il y avait une fuite de gaz dans les appartements occupés par le président du Conseil Législatif. En trouvant l'endroit où le gaz s'échappait, un homme eut l'imprudence d'en approcher une lumière. L'ouverture s'enflamma aussitôt et le feu se communiqua à toutes les cloisons voisines malgré les efforts qu'on put faire pour l'éteindre. M. Gauvreau, du département des Travaux Publics, fut appelé sur les lieux, et grâce à sa hache et à l'eau

qu'on a eu en abondance, on parvint à maîtriser le feu, non toutefois avant que les pontes et les planches eussent été réduites en charbon. L'Évt.

HOMMAGE MEURTRE.—Hier après midi, le chemin de la Rivière St-Charles a été le théâtre du plus lâche attentat.

Entre quatre et six heures, M. Léon Laurencelle, revenant en voiture de Lorette. Il avait avec lui MM. Joseph Lalupille et François Dugal. Une autre voiture dans laquelle se trouvaient deux de leurs amis, MM. Louis Bouffard et Elói Picard, suivait immédiatement.

En route, ils dépassèrent une voiture conduite par Francis Gilchen, qui était accompagné de John O'Leary. Il s'établit une course entre les trois voitures; elles se passèrent et repassèrent durant quelque temps.

En arrivant près de l'hippodrome St-Charles, Gilchen passa les autres voitures et, en passant, il donna plusieurs coups de fouet dans la voiture de Laurencelle.

Ils arrivèrent ensemble à la barrière. La Laurencelle et Bouffard descendirent de voiture, et Lauren celle alla demander à Gilchen raison de ses coups de fouet. L'explication dégénéra en querelle. Laurencelle renversa Gilchen d'un coup de poing.

Gilchen se relevant immédiatement, tira de sa poche un pistolet et fit feu sur Laurencelle. La balle pénétra dans l'estomac du côté gauche. Sans perdre de temps, le lâche assassin tira un second coup sur Bouffard; la balle atteignit celui-ci à l'épaule droite. Gilchen a tiré un troisième coup, la balle cette fois n'a fait qu'effleurer le chapeau du malheureux Lauren celle.

Le chef de police, informé de l'attentat, se transporta immédiatement sur les lieux et lança un mandat d'arrestation contre Gilchen. Celui-ci a été arrêté chez son frère, rue St-Louis. Son compagnon O'Leary n'a pas encore été rattrapé.

On désespère des jours de Laurencelle.

Quant à Bouchard, sa blessure n'est pas dangereuse. La balle a été extraite.

La plus vive indignation règne contre le meurtrier.

L'enquête préliminaire s'est ouverte après-midi à 2 heures devant M. le juge Maguire.—L'Événement.

NAISSANCE. A Montréal, lundi, le 13 janvier courant, la dame de J. A. Hudon, un fils.

Un Citoyen de Québec

GUERI DE QUINZE PLAIES EN SUPPURATION.

La lettre suivante a été reçue par M. W. E. BRUNET, l'organiste, Rue du Pont St. Roch (ou Craig), Québec.

Cher Monsieur.—La présente est pour certifier que par l'emploi de la SALSEPARELLE DE BRISTOL, j'ai été radicalement et entièrement guéri de QUINZE PLAIES que j'avais au bras droit. Ces plaies étaient sur mon bras depuis plus de quatre ans et n'avaient cessé de suppurer pendant tout ce temps, ce qui m'avait affaibli au point de n'avoir pu quitter mon lit de quatre mois. Ayant entendu parler de la SALSEPARELLE DE BRISTOL, je me résolus à l'essayer. J'en ai pris six bouteilles avec le meilleur résultat, car je suis maintenant aussi fort et aussi disposé au travail qu'avant d'avoir eu ces plaies.

OLIVE GARNEAU Assermenté devant moi, ce 10ème jour de Février 1863. ED. ROUSSEAU, M. D. et Juge de Paix, Québec. A vendre à Sorel chez les Marchands.

MAUX DE TÊTE.—Une digestion imparfaite avec ses accompagnements inévitables, le dérangement du foie et des intestins, est la cause excitante des maux de tête nerveux. Pourquoi endurez cette longue agonie quand un cours et quelque fois une seule dose des Pilules sucrées de Bristol peuvent faire disparaître la cause et les conséquences de cette maladie? Le mal de tête chronique, du type le plus obstiné, ne manque jamais de céder à ce puissant cathartique, qui fait également disparaître les désordres de l'estomac et du foie, l'irrégularité ou la constipation des intestins. Dans tous les cas où le poumon est sérieusement affecté, la Salsepareille de Bristol—le plus puissant purgatif que le monde ait connu—facilitera grandement la guérison.

Les Pilules sont contenues dans des fioles et peuvent être gardées sous tous les climats.

Ces deux médicaments sont à vendre chez tous les pharmaciens.

LECTEURS

Voyez et Lisez.

Roxton Falls, 28 sept, 1867.

A. M. Devins & Bolton, Messieurs.—Je fais un devoir de

prôner les qualités supérieures de vos Pastilles-à-Vers végétales.

Une de mes petites filles, âgée de onze ans, d'une santé délicate, était troublée de vers qui la fatiguaient beaucoup et j'aime à certifier que vos Pastilles lui ont donné un soulagement immédiat.

Tous ceux de mes voisins qui en ont fait l'essai sont prêts à affirmer que vos Pastilles sont infailibles pour la guérison des vers.

Votre, etc, (Signé,) E. ST. JACQUES.

A Son Honneur le Maire de la VILLE DE SOREL.

Nous soussignés habitants francs tenanciers de la Ville de Sorel, vous prions de convoquer une assemblée publique des Electeurs de la dite Ville, pour Vendredi prochain, le vingt-quatre Janvier courant, dans le but de prendre en considération l'état actuel des affaires monétaires de cette Ville, ensemble le compte-rendu du Conseil Municipal de l'année 1867, et celui de l'année précédente, et pour la discussion des affaires Municipales généralement.

Sorel, 20 Janvier 1868.

P. R. Chevallier, P. Clément, P. Daviau, P. Lussier, Jos. Smith, G. Lafrenière, Louis Allard, M. Champagne, G. H. Bramley, T. Tobin, Hubert Piché, W. B. Aird, J. O. DuPiessis.

En conformité à la requisition cidessus, je convoque une assemblée publique des électeurs de cette Ville, à l'Hotel-de-Ville, Vendredi, à sept heures P. M.

Sorel, 21 Janvier 1868.

G. I. BARTHE, Maire.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu.

COUR DE CIRCUIT.

Le vingt et unième jour de jan. 1868. (No. 5420.)

ANDRÉ CHAPDELAIN, voiturier de la Ville de Sorel, District de Richelieu.

vs. Demandeur.

NORBERT LECLAIRE, cultivateur, de la Paroisse de Contrecoeur, et Marie Perron du même lieu, District de Montréal, épouse en secondes nocces de Abraham Thibau deau, voyageur aux Etats-Unis d'Amérique et le dit Abraham Thibau deau pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes.

Defendeurs.

IL est ordonné sur Requête de Charles Dorion, Ecuyer, avocat et procureur du demandeur en tant qu'il appert par le retour de Joseph Mathieu huissier juré de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada exerçant dans le District de Richelieu écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que les défendeurs ont laissé leur domicile en cette partie du Canada ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peuvent être trouvés dans le District de Montréal, que les dits défendeurs soient par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier nouvelles publié en la Cité de Montréal appelé La True Witness, et deux fois en langue française dans le papier nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé La Gazette de Sorel, notifiés de comparaître devant cette Cour et là de répondre à la demande du dit demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur défaut des dits défendeurs de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

A. N. GOUIN, G. C. C.

Sorel, 22 Janvier 1868.—2i.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu.

Cour de Circuit.

Le vingt et unième jour de Jan. 1868. (No. 5419.)

Louis Hercule Lafleur, Ecuyer, marchand de la paroisse de St. Michel d'Yamaska,

vs. Demandeur.

Joseph Hébert, ci-devant courrier ou porteur de malle, actuellement absent de cette Province.

Defendeur.

LA Cour ordonne sur motion de G. I. Barthe Ecuyer, avocat et procureur du demandeur, en tant qu'il appert par le retour de Joseph Salvas, huissier juré de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, exerçant dans le District de Richelieu, écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que le défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans le District de Richelieu, que le dit défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise, dans le papier nouvelles publié en la Cité de Montréal, appelé Montreal Gazette et deux fois en langue française dans le papier nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé La Gazette de Sorel, notifiés de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur défaut du dit défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

(Par la Cour.) A. N. GOUIN, P. C. S.

Sorel, 17 Janv. 1868.—2i.

HOME.

Assurance contre le Feu.

Approuvée par les Messieurs suivants du parlement Canadien:

Hons. ALBERT KNIGHT,—Stanstead.

" GEO. IRVINE,—Québec.

" T. J. C. ABBOTT,—Montréal.

" W. H. WEBB,—Richmond,

" M. C. CAMERON,—Toronto.

S. LaPalme, NOTAIRE—Agent.

Coin des Rues Augusta et Elizabeth. Sorel, Janvier 1868.—Un.

Liste des Lettres

Non réclamées au Bureau de Poste de Sorel, durant le mois de Décembre 1867.

Amiot Hubert Lafort Joseph Boivin Joseph Lamontagne Gilbt. Barette Alexis Laporte Louis Boucher Tailleur Lavallée Narcisse Cournoyer Joseph Morin Renaud Cointois Xavier Mouceau Marie Cournoyer Marie Morin Hotellier Cournoyer Pierre Montour Maurice Cournoyer Lucie Paul Joseph Cournoyer Maxime Paul Louis Cardin Pierre Pelouquin Pierre Champagne Joseph Provencal Margue. Castonguay Pierre Pelouquin Hypolite Cournoyer Narcis Provencal Louis Doherty Mathieu Petit Félix Dupuis Philomène Récollet Marie Dion Frs. Raymond Olivier Diloir Narcisse Rondeau Js. Ethier Pierre Salois Felix Giguère Capt. Vincent Edouard Gauthier Charles Vincent Théodore King Miss. Jane Voyer Jean Latour Mary Anne Wood Sophia Lesieur Olivier A. A. LORD, Dép. Mtre. P.

Sorel, 11 Janvier 1868.

les Dorion, Ecuyer, avocat et procureur du demandeur en tant qu'il appert par le retour de Joseph Mathieu, huissier juré de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, exerçant dans le District de Richelieu écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que le défendeur a laissé son domicile en cette partie du Canada ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans le District de Richelieu, que le dit défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise, dans le papier nouvelles publié en la Cité de Montréal appelé the True Witness et deux fois en langue française dans le papier nouvelles publié en la ville de Sorel appelé la Gazette de Sorel, notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur défaut du dit défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

A. N. GOUIN, G. C. C.

Sorel, 22 Janvier, 1868.—2i.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu.

Cour de Circuit.

Le dix-huitième jour de Janvier 1868.

PRÉSENT:—L'Honorable T. J. J. Loranger, J. C. S.

(No. 5412.)

Louis Hercule Lafleur, Ecuyer, marchand de la paroisse de St. Michel d'Yamaska,

vs. Demandeur.

Joseph Hébert, ci-devant courrier ou porteur de malle, actuellement absent de cette Province.

Defendeur.

LA Cour ordonne sur motion de G. I. Barthe Ecuyer, avocat et procureur du demandeur, en tant qu'il appert par le retour de Joseph Salvas, huissier juré de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, exerçant dans le District de Richelieu, écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que le défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans le District de Richelieu, que le dit défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise, dans le papier nouvelles publié en la Cité de Montréal, appelé Montreal Gazette et deux fois en langue française dans le papier nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé La Gazette de Sorel, notifiés de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur défaut du dit défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

(Par la Cour.) A. N. GOUIN, P. C. S.

Sorel, 17 Janv. 1868.—2i.

HOME.

Assurance contre le Feu.

Approuvée par les Messieurs suivants du parlement Canadien:

Hons. ALBERT KNIGHT,—Stanstead.

" GEO. IRVINE,—Québec.

" T. J. C. ABBOTT,—Montréal.

" W. H. WEBB,—Richmond,

" M. C. CAMERON,—Toronto.

S. LaPalme, NOTAIRE—Agent.

Coin des Rues Augusta et Elizabeth. Sorel, Janvier 1868.—Un.

Liste des Lettres

Non réclamées au Bureau de Poste de Sorel, durant le mois de Décembre 1867.

Amiot Hubert Lafort Joseph Boivin Joseph Lamontagne Gilbt. Barette Alexis Laporte Louis Boucher Tailleur Lavallée Narcisse Cournoyer Joseph Morin Renaud Cointois Xavier Mouceau Marie Cournoyer Marie Morin Hotellier Cournoyer Pierre Montour Maurice Cournoyer Lucie Paul Joseph Cournoyer Maxime Paul Louis Cardin Pierre Pelouquin Pierre Champagne Joseph Provencal Margue. Castonguay Pierre Pelouquin Hypolite Cournoyer Narcis Provencal Louis Doherty Mathieu Petit Félix Dupuis Philomène Récollet Marie Dion Frs. Raymond Olivier Diloir Narcisse Rondeau Js. Ethier Pierre Salois Felix Giguère Capt. Vincent Edouard Gauthier Charles Vincent Théodore King Miss. Jane Voyer Jean Latour Mary Anne Wood Sophia Lesieur Olivier A. A. LORD, Dép. Mtre. P.

Sorel, 11 Janvier 1868.

Brasserie de Sorel, Bière A Vendre.

On trouvera constamment à la brasserie de Sorel, maintenant en la possession du soussigné à titre de bail, une grande quantité de bière de première qualité, en tonnes ou en barils de 30-15-10-5 gallons et en bouteilles. Les familles de la ville de Sorel seront servies à domicile, suivant leurs désirs. Tous ordres de la campagne seront promptement servis. Le plus haut prix du marché sera payé pour l'orge.

MM. L. G. Authier et L. G. Guertin agissent comme mes agents, pour la vente de la bière et achats de grains.

J. B. L. PRÉCOURST. Sorel, 17 Janvier 1868.—6m

CANADA Province de Québec, District de Richelieu.

Cour Supérieure.

Le quinziesme jour de Janvier 1868. (No. 885.)

PRÉSENT:—L'Honorable T. J. J. Loranger J. C. S.

GÉDÉON MEUNIER dit LAPIERRE, Cultivateur ci-devant de la Paroisse de St. Hugues, dans le District de St. Hyacinthe, et maintenant de la Paroisse de St. Simon District de St. Hyacinthe.

vs. Demandeur.

Amable Messier, Cultivateur de la paroisse de St. Marcel District de Richelieu.

Defendeur.

LA COUR ORDONNE sur motion de R. E. Fontaine, écuyer, avocat et procureur du Demandeur en tant qu'il appert par le retour de Wm. Hill Carter, huissier juré de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, exerçant dans le District de Richelieu, écrit sur le Bref de sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie du Canada, ci-devant constituant la Province du Bas-Canada et ne peut être trouvé dans ce District de Richelieu, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelles publié en la ville de Sorel, appelé La Gazette de Sorel, notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

(Par la Cour.) A. N. GOUIN, P. C. S.

Sorel, 17 Janv. 1868.—2i.

HOME.

Assurance contre le Feu.

Approuvée par les Messieurs suivants du parlement Canadien:

Hons. ALBERT KNIGHT,—Stanstead.

" GEO. IRVINE,—Québec.

" T. J. C. ABBOTT,—Montréal.

" W. H. WEBB,—Richmond,

" M. C. CAMERON,—Toronto.

S. LaPalme, NOTAIRE—Agent.

Coin des Rues Augusta et Elizabeth. Sorel, Janvier 1868.—Un.

Liste des Lettres

Non réclamées au Bureau de Poste de Sorel, durant le mois de Décembre 1867.

Amiot Hubert Lafort Joseph Boivin Joseph Lamontagne Gilbt. Barette Alexis Laporte Louis Boucher Tailleur Lavallée Narcisse Cournoyer Joseph Morin Renaud Cointois Xavier Mouceau Marie Cournoyer Marie Morin Hotellier Cournoyer Pierre Montour Maurice Cournoyer Lucie Paul Joseph Cournoyer Maxime Paul Louis Cardin Pierre Pelouquin Pierre Champagne Joseph Provencal Margue. Castonguay Pierre Pelouquin Hypolite Cournoyer Narcis Provencal Louis Doherty Mathieu Petit Félix Dupuis Philomène Récollet Marie Dion Frs. Raymond Olivier Diloir Narcisse Rondeau Js. Ethier Pierre Salois Felix Giguère Capt. Vincent Edouard Gauthier Charles Vincent Théodore King Miss. Jane Voyer Jean Latour Mary Anne Wood Sophia Lesieur Olivier A. A. LORD, Dép. Mtre. P.

Sorel, 11 Janvier 1868.

PROFITEZ DE L'OCCASION!!!

Votre Mémoire Vivra! Si vous vous rendez à l'Etablissement de PHOTOGRAPHIE de T. NETTLETON.

NO. 1 RUE DU ROI—SOREL. VIS-À-VIS LE MARCHÉ.

C'EST le meilleur Etablissement, Entre Québec et Montréal, pour se procurer des PORTRAITS supérieurs. Et c'est le seul endroit dans les campagnes où votre portrait peut être pris suivant tous les goûts et de toute grandeur, depuis le plus petit jusqu'à la grandeur naturelle et aussi bien, sous tous les rapports, que dans les meilleurs établissements des grandes Cités, et au même prix. Des portraits de personnages distingués et de charmanes vues sont aussi en vente à cet Etablissement.

T. NETTLETON, Photographe—Sorel. 5 Décembre 1867—1an.

A VENDRE.

UN Magnifique MOULIN à Scier et un Moulin à Farine contenant trois Moulanges, ainsi qu'un Moulin à Bordenaux, Scies rondes pour dégrainer le bois et faire la latte. Le TOUT est situé à un mille et demi de l'Eglise de St. Guillaume d'Upton.

—DE PLUS:—

120 Arpents de terre attenant au moulin. Conditions faciles: Un tiers comptant et le reste de la somme à long terme.

S'adresser sur les lieux à LEON DESSERT. St. Guillaume d'Upton, 27 Nov. 1867—3 m

MOULIN A FARINE ET A SCIER, A VENDRE.

Le Soussigné vendrait son moulin situé sur la seconde rivière du Pot-au-Bourre, dans la Paroisse de Sorel. La machinerie est de première classe. Elle consiste en une grande Scie ronde encadrée en fer et en fonte; d'une échasse et moulange menée par deux roues d'eau en fer et en fonte, patentes par Tyler, de quatorze pieds et demie de diamètre. Adressez-vous au soussigné résident au moulin et vous recevrez les conditions, qui sont bien faciles.

JAMES ALLEN. Sorel, 18 Déc. 1867.—1m.

Bateau à Vapeur A VENDRE.

MM. ST.-LOUIS, FRANÇOIS, CŒUR & CIE, vendront par écan public, VENDREDI, le 31 Janvier courant, le Vapour CHAMPLAIN, à l'endroit où il est actuellement, dans le Port de Sorel. Les conditions seront données lors de la vente.

Ici au 31 on pourra acheter le dit Vapour de gré à gré en s'adressant au Soussigné F. ST. LOUIS. Sorel, le 10 Janvier 1868.

La Minerve et le Journal de Québec sont priés de reproduire.

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de PASCHAL DAUPHATSE, Commerçant de la Paroisse de St. François du Lac, dans le District de Richelieu.

Les Créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés de se réunir en assemblée à mon bureau, rue du Roi en la ville de Sorel, District de Richelieu, JEUDI, le Trentième jour du mois de Janvier courant, à dix heures de l'après midi, à l'effet d'interroger publiquement le failli et pour le règlement des affaires relatives aux biens-généralement, du dit failli.

G. I. BARTHE, Syndic Officiel. Sorel le 15 Janvier 1868.—4i.

A LOUER.

Possession au 1er Mai prochain.

LE QUAI

des Hortiers Wurtelo A SOREL. S'adresser à A. C. WURTELE, Agent. Rivière David, Déc. 1867.

REDUCTION DE PRIX. HISTOIRE DES ABENAKIS, 1 Vol. de 660 Pages.

PAR L'ABBE J. A. MAUREAULT. Le prix de vente est réduit de \$1.50 à \$1. A vendre chez tous les Libraires du Canada et à la Librairie de La Gazette de Sorel. 7 Octobre 1867.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!

IL N'Y A PLUS DE VERMIFUGES! On ne se sert plus D'HUILES KAPOORNEES On n'emploie plus ces

POUDRES NAUSEABONDES

Dont la vne seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.

LES PASTILLES-À VERS VÉGÉTALES DE DEVINS

Sont les seules que nous puissions recommander: c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

Voici un résumé de leurs qualités supérieures Elles sont purement végétales, Elles sont agréables au goût et à la vue. Elles sont faciles à administrer, et Leur efficacité est sans parallèle

Dans les milliers de cas où elles ont été employées les résultats les plus satisfaisants ont été apparents et les parents n'ont pu résister à l'envie de leur supériorité incontestable sur tous les autres remèdes. Un autre avantage d'une importance majeure est celui-ci: on peut les donner à prendre aux enfants les plus délicats et on n'a pas à se soucier d'aucuns résultats fâcheux.

AVIS IMPORTANT.—Le succès immense qu'ont obtenu ces PASTILLES a fait surgir nombre d'imitations frauduleuses, nous prions donc les acheteurs de s'assurer qu'on leur vend pas un article falsifié. Les vrais PASTILLES-À-VERS recommandés ci-haut sont estampillés "DEVINS" et sont mises en boîtes de TRENTE PASTILLES avec les directions au long et ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

On peut se les procurer chez tous les principaux Droguistes de la ville, et en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON, CHIMISTES. Près le Palais de Justice Montréal 12 octobre—20 hni E. P. Q., K.

PILULES VÉGÉTALES SUCRÉES DE BRISTOL

LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES MALADIES DU FOIE ET DE L'ESTOMAC et des Intestins.

Remplies dans des fioles de verre et garanties pour

Se conserver dans tous les Climats

Ces pilules sont préparées expressément pour opérer de concert avec le roi des purgateurs du Sang, la SALSEPARELLE DE BRISTOL, dans toutes les affections provenant d'humeurs vicieuses ou d'un sang impur. Les maladies les plus abandonnées ne doivent pas désespérer. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, des maladies considérées jusque comme incurables disparaissent promptement et d'une manière permanente. Dans les maladies arthritiques, ces Pilules sont le remède le plus sûr le plus prompt et le meilleur qui n'ait jamais été préparé. On doit y recourir sans retard

Dyspepsie ou Indigestion, Maladie de Foie, Constipation, Hémorroïdes, Maux de têtes, Hydropisie.

Depuis bien des années, ces Pilules sont employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec plus grande confiance qu'on les recommande ceux qui souffrent. Elles sont composées d'Extraits de Herbes Végétales les plus coûteuses les plus pures et les plus excellentes en raison leur prix élevé. La combinaison de leurs propriétés médicinales est telle que, même de graves maladies invétérées et graves, où d'autres remèdes avaient complètement échoué, ces pilules extraordinaires ont effectué des cures promptes et radicales.

DEVINS & BOLTON, HENRY, SIMPSON & Co., Montréal Agents pour le Canada, et en vente chez les Pharmaciens accredités. Sorel, 11 Mai 1867.

A Vendre.

UNE MAISON située dans Bonne place de commerce cette ville. Conditions faciles. S'adresser au Bureau de la Gazette de Sorel. S

THE Lancashire Insurance Company
FIRE & LIFE
 OF
MANCHESTER, England.
 (Incorporated by Act of Parliament.)
 Capital:—Ten millions Dollars.
 Invested in Canada \$100,000.
 Fire & Life Insurance effected on liberal terms. Life Policies issued on whole life and endowment plans at rates consistent with security.
WILLIAM HOBBS, Gen. Agt.
 Corner Place d'Armes and Not-e Dame Street MONTREAL.
WILLIAM KELLY,—Agent
 For the County of Richelieu.
 4 Janvier 1868—ua.

Mode d'Hiver
 Pour 1868.
 Enseigne du MOUTON Noir, Place du Marché, Sorel.

A. BOUCHER
PAILLER
 Sorel 13 Août 1862.

W. LUNAN
BOULANGER
 CONFISEUR ET EPICIER
 EN GROS ET EN DETAIL
 RUE DU ROI, SOREL.
 SOUVENEZ-VOUS DU
 MAGASIN ACHALANDÉ
 Sorel 22 Janvier 1862.—12 avril 69.

W. LUNAN
BAKER
 CONFECTIONNER & GROCER
 WHOLE SALE & RETAIL.
 KING STREET SOREL
 Remember the Old Stand

Joseph Moisan.
 Ferblantier.
 RUE AUGUSTA—SOREL.
 (En face du Marché.)

Madame Reneur
 Tout en remerciant ses amis et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'elle en a reçu, a l'honneur de les informer qu'elle a constamment en mains un assortiment considérable et varié d'objets de goût et de fantaisie tels que :
 Joujoux pour enfants,
 Perles de toutes sortes,
 Fil, Boutons, Tapisseries, etc.
 Et de plus un assortiment de cadeaux pour le jour de l'an, des plus variés et des mieux choisis, et autres articles trop nombreux à détailler.
 Madame Reneur informe de plus les dames qu'elles pourront faire estamper chez elle, toute espèce de broderies en braid et en fil, sur toile, coton, soie, velours et laine. Le tout à des prix très réduits. Elle espère, par l'attention qu'elle portera à satisfaire le public, mériter une part de son patronage.
 MAGASIN EN FACE DU MARCHÉ.
 Avant d'aller ailleurs, visitez l'établissement de Mme. Reneur.
 Sorel, 7 Décembre 1867.—3m

ON Trouvera Constamment

L'Établissement de "La Gazette de Sorel"
 LES ARTICLES SUIVANTS:
 Livres de Prières et de Piété, du meilleur choix; Livres de Littérature, d'Histoire, Français et Anglais; Fournitures d'Écoles et de Bureaux; Livres de Récompenses, Papiers et Enveloppes de toutes sortes; Papier à Envelopper, Atlas divers de Géographie, Cahiers d'Écritures, avec Exemple et sans Exemple, Encre Noir Rouge et Bleu, Plumes, Crayons de mine, Crayons d'Ardaise, Porte Plume, Ardoises, Mèches pour Cire à cacheter, Crayons à maucbe d'argent, d'ivoire, etc. Pains à cacheter. Papier à Dessin, Cahiers de Dessin. Papier de Couleur, de Soie et de Coton, pour Fleurs, Papier Argente et Doré, Gravures et Images de tous genres. Des Secretes, Chapeteis, Médailles, Oncois pour Chapelets, Albums à Photographies, Blancs de Billets, Mutilages, Portefeuilles, Porte-Monnaie, Livres de Mémoire, Cartes à Jouer, Images Encadrées, Livres Blancs de toutes espèces, Pans-Books, Objets de Fantaisie pour Dames et Messieurs, Cahiers de Musique, Papier à Journaux, Journaux d'École, Affiches pour Maisons, Magasins et Bureaux. Boîtes d'Enveloppes, Calendriers de toutes sortes. Boîtes de goût, Médailles, Jeux de Dames, Jeux de Loto, Plumes d'Oie, Blancs pour Notaires, Avocats, Cour des Commissaires, Juges de Paix, Municipalités, Papier pour copier Tapiserie, Cordons et Rubans pour Bureaux, Elastiques, Musique, Papier pour Musique, Bill Leadings.
 Venez, vous verrez et vous achèterez quelque chose dont vous auriez besoin.

Dépot de Poêles
 RUE CRAIG, No. 526
 (Près de la Côte de la Place d'Armes.)
 Poêles à Charbon Brillant pour Passages de Albanian " do do Northern Light do Railroad"
 Poêle à salon pour bois ou charbon
 Poêles de Cuisine à Charbon de "Polac."
 Poêles de Cuisine à Bois "Standard"
 Poêles à Bois "Royal Cook"
 Avec Plaques et Tuyaux à Eau, etc., etc.
 MEILLER & CIE.
 4 octobre 1865

FORGE.
 Augustin Portelance
 RUE CHARLOTTE—SOREL
 Là où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix modérés et à des conditions libérales. Ainsi que du Charbon de première qualité. Du fer de toutes espèces ainsi que de l'acier.
 On trouvera aussi des tomes de voitures de plusieurs proportions.
 Le soussigné tout en remerciant le public de Sorel et les environs pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, annonce au public qu'il a l'honneur de bien vouloir pour faire tout espèce d'ouvrage en fer tels que :
 HACHES
 de meilleure qualité, Ferrures pour bateaux à vapeur, Moulin, etc. et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et en général, tout espèce d'ouvrage de fer garantis de meilleure qualité possible.
 Il se flatte de pouvoir mériter une large part de son patronage public.
 AUGUSTIN PORTELANCE
 Sorel 16 Octobre 1862.—

ODOUS KALLUNTERIOS
 OU
 L'EMBELEISSEUR DES DENTS.
 Cette agréable préparation pour les dents ne contient pas d'acide ou autres ingrédients détersifs. Ne vous laissez pas induire par le nom. Demandez l'EMBELEISSEUR DES DENTS si vous ne pouvez prononcer le mot grec. Vous trouverez que
 L'ODOUS est la préparation la plus agréable connue pour laver les dents.
 ESSAYEZ-LE.
 "Je régarde de POUS KALLUNTERIOS comme une bonne préparation pour nettoyer et conserver les dents."
 J. A. BARNES, Dentiste.
 "J'ai expérimenté et analysé avec soin l'ODOUS KALLUNTERIOS et j'ai trouvé qu'il ne contient rien de détersif pour les dents. C'est pour moi un plaisir de le recommander au public comme une excellente et sûre préparation."
 O. W. WESS, Dentiste.
 "Ayant examiné les ingrédients qui composent l'ODOUS KALLUNTERIOS, je le considère comme un bon article pour la conservation des dents et des gencives."
 C. BARWATER, Chirurgien-Dentiste.
 Les précieuses médicines ci-dessus sont à vendre dans toutes les Pharmacies et les Magasins de la Province du Haut et du Bas-Canada, et si aucun marchand désire renouveler son approvisionnement, il n'a qu'à s'adresser aux propriétaires BARNES, HENRY & CO. 513 et 515, Rue St. Paul, M

ELIXIR Balsamique Végétal
 du Rév. N. H. DOWNS.
 La meilleure, la plus essayée, la plus sûre et la plus infatigable médecine qui existe contre la toux. Il a été la première médecine de ce peuple depuis plus de 33 ans. Il est le MÉDICIN DE FAMILLE de milliers de familles. Ayez-le toujours en mains, car son usage fait à propos vous sauver plus d'une douleur et plus d'une peine.
 CURET LA TOUX, LA BRONCHITE, LA COUPE, ET TOUTES LES MALADIES DE LA GORGE, DE LA POITRINE, ET DES POUMONS.
 Une maladie qui dure de puis trois semaines ou plus, est un véritable tourment.
 Je certifie que ma femme a été pendant plus de trente ans atteinte d'une toux, avec pénurie quel que fois pour produire la fièvre et la prostration. Après avoir à peu près tout essayé, un de mes amis m'engagea à essayer l'Elixir Balsamique de Downs et je vous assure que son usage a produit les meilleurs résultats. Elle peut maintenant sortir de la maison et s'occuper des affaires de ménage, ce qu'elle n'avait pas fait depuis des années.
 Je le recommande sincèrement comme la meilleure médecine pour la toux qui ait jamais été mise devant le public sans exception.
 JONATHAN SPRAGUE.
 Duxbury, Vt., 21 mars 1859.

Hubert Drolet.
CARROSSIER.
 Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'à aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général que malgré le déplorable incendie qu'il vient d'éprouver il continuera d'avoir une variété de VOITURES D'HIVER et D'ÉTÉ, COUVERTES, AVEC SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.
 Il a déjà pris et fait arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques et espère que l'encouragement du public et de ses amis de partout ne lui fera pas défaut.
 Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui les demanderont.
 Le tout à des prix modérés et comme toujours aux conditions les plus libérales.
 SI VOUS VENEZ A SOREL POUR ACHETER UNE VOITURE, NOUBLIEZ PAS L'ANCIENNE BOUTIQUE DE
 Hubert Drolet
 Sorel 3 Janvier 1868.

Canada Stone & Marble Hydraulic Works.
ROBERT FORSYTH,
 Importer and Manufacturer of MARBLE AND GRANITE
MONUMENTS & HEAD STONES.
 Flagging, Ohio Building Stones and Grindstones,
 St. Gabriel Lock, No. 552 William Street MONTREAL.
 Cabinet Makers and Plumbers' Marble made to any Pattern.
 All kinds of Stone and Marble Floor Tiling.
 EDW. O'HEIR,
 Agent.—Sorel.
 Sorel, 9 Février 1867.—ua

ST. LAWRENCE
Classical & Commercial School
 ESTABLISHED IN 1863.
 EDWD C. ALLEN
 Proprietor and Master
 Sorel, Sept 15th 1866
A MM. LES NOTAIRES.
 Comme nous avons en mains un assortiment considérable de formules pour Notaires, nous les offrons en vente à la Librairie de "La Gazette de Sorel," à vingt-cinq par cent de diminution.
 25 septembre 1867.
Royal Insurance Company.
 Is one of the largest companies in the world, has ever been distinguished for the promptitude and the liberality of its settlements.
 Liverpool and London and Globe Fire and Life Insurance Company.
CAPITAL.....£2,000,000 strg
 THE undersigned is prepared to effect Insurance at either of the above company at a Low Rate as is taken by any first class company.
 JAMES MORGAN,
 Agent.
 Sorel, 7 Mai 1865.

G. I. Barthe,
AVOCAT,
 RUE DU ROI—SOREL.
G. I. Barthe,
 SYNDIC OFFICIEL.
 Pour le District de Richelieu.
 Sorel, 23 Décembre 1865.

G. I. Barthe,
 OFFICIAL ASSIGNEE.
 For the District of Richelieu.
 Sorel 23rd., December 1865.

GAULTIER & BRASSARD,
 AVOCATS.
 BUREAU, RUE PHIPPS,
SOREL.
 M. Brassard suit régulièrement le circuit de St. François du Lac et de Drummondville.
 Sorel, 14 nov. 1863.

Olivier et Armstrong,
 AVOCATS.
 Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel
 M. Armstrong, réside à Sorel; M. Olivier à Berthier mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures à 4. usqu'à 3h P. M.
 L. A. OLIVIER.
 JAMES ARMSTRONG.
 Sorel 2 Août 1865

W. H. CHAPDELAIN,
 NOTAIRE.
 Rue King, en face du Bureau de La Gazette de Sorel.
 Sorel, 22-Juin 1867.

H. ST. LOUIS,
 NOTAIRE PUBLIC.
 A transporté son bureau dans sa nouvelle bâtisse, Rue George, seconde porte du coin des Rues George et Phipps.
 Résidence privée première porte du coin.
 Sorel, 13 Octobre, 1866.

N. CASAUBON,
 NOTAIRE.
 Résidence au Bureau de La Gazette de Sorel.
 Sorel, 13 Décembre 1865.

P. BEAULAC
 Huissier du Banc de la Reine et Huissier de Cour Supérieure, District de Richelieu.
 Sorel, 11 août 1869.

GENÈREUX & BRUNELLE.
 HUISSIERS
 ET
 AGENTS COLLECTEURS.
 Bureau à Berthier (Ville).
 J. A. E. GENÈREUX & E. BRUNELLE.
 Nov. 1867.

BLACK TEA.
COMMON CONGOU, Broken
 Leaf, Strong Tea,.....\$0.45
 Fine flavoured new season, do,..... 0.55
 Excellent full flavoured, do,..... 0.75
 Sound congou,..... 0.45
 Rich flavoured do,..... 0.60
 Very fine do,..... 0.75
 Japan,..... 0.58
 Very fine do,..... 0.75
GREEN TEA.
 Twankay, Common,.....\$0.38
 Fine do,..... 0.55
 Young hyson,..... 0.60
 Fine do,..... 0.75
 Superfine and very choice,..... 1.00
 Fine Gun powder,..... 0.85
 Extra superfine do,..... 1.00
 Reductions made to buyers of Five Chests and upwards.
 Il y a des réductions pour ceux qui hént cinq caisses et plus
 15 août 1867—Jan.

Etablie en 1832.
 LA
Salsepareille
 DE
BRISTOL
 En grande Bouteille d'une quart.



Le Grand Purificateur du Sang
 L'usage en est surtout recommandé pendant le printemps et l'été.
 Quand le sang est épais la circulation gênée, et les humeurs du corps rendus malsains par les lourdes et grasses sécrétions des mois d'hiver. Ce détergent, inoffensif quoique puissant nettoie toutes les parties du système, et doit être employé tous les jours comme

Boisson de Régime.
 par tous ceux qui sont malades, ou qui veulent prévenir la maladie. C'est la seule préparation naturelle et simple pour la guérison durable des cas les plus dangereux et les plus anciens de Scrofules ou Mal du Foi, de plétes anciennes, de Boutons, de l'Acné, d'Abscess, d'Ulécres, et de toutes sortes d'Eruptions Scabieuses. C'est aussi un remède sûr et infatigable pour la Catarrhe, l'Impétigo, les Dartres le Teigne, le Scorbout, la "Sylphitis ou Mal Vénérien," les Tumeurs et les Affections Névralgiques, la Débilité Nerveuse et Générale du Système, la perte de l'Appétit, la Langueur, les Etourdissements, et toutes les Affections du Foie, les Fièvres intermittentes, les Fièvres bilieuses, les Frissons, la Fièvre lente, et la Jaunisse.
 Garantie la plus puissante et la plus pure Préparation de

VÉRITABLE SALSEPAREILLE DE HONDURAS
 qui soit mise en vente.
 C'est le meilleur, et, en réalité, le seul remède sûr et infatigable pour la guérison de toutes les maladies résultant d'un état vicieux ou impur du sang, ou de l'usage excessif du Mercure. Les malades peuvent demeurer assurés qu'il n'y a pas la moindre parcelle de substance MINÉRALE MERCURIELLE, ou autre substance vénéneuse dans ce remède. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes qui sont arrivées au dernier degré d'affaiblissement et de maladie, et aux enfants les plus jeunes, sans leur faire le moindre mal. On trouve des indications détaillées sur la manière de prendre ce précieux remède autour de chaque bouteille.
 DEVINS & BELTON, HENRY, SIMPSON & Co., Montréal, agents pour le Canada et en vente chez tous les pharmaciens accrédités.
 Sorel 1 Mai 1867.

The! The! The!
 ACHETEZ VOTRE THÉ DIRECTEMENT DES IMPORTATEURS.
 La Compagnie de "Marchands de Thé" de Montréal, venant de recevoir une grande quantité de thé vert et noir, appellent l'attention des Marchands, Hôteliers et autres à visiter leur établissement.
 Les Acheteurs de thé en gros sauront de l'argent en achetant directement des Importateurs.
 Tous ordres pour Boîtes de 25 livres et au-dessus seront mis à toutes stations de Rail Road en Canada sans frais de transport.
 Les acheteurs demeurant au-delà des stations du Rail Road, voudront bien envoyer leurs demandes par la malle, et ils n'auront pas de transport à payer jusqu'à la station la plus prochaine.
 Le Thé sera envoyé immédiatement après réception d'un ordre contenant de l'argent par la malle, ou dans toutes autres places où l'argent pourra être collecté par un homme autorisé à le faire.
 Nous ne chargerons pas de discompte sur l'argent comptant. Nous ne vendrons pas moins de 25 lbs, l'emballage du thé noir étant par boîte de 25 lbs, 50 lbs et de 100 lbs, le thé vert, étant par boîte de 60 à 80 lbs; Des qualités de thé qui ne sont pas mentionnées dans cette annonce sont vendues à aussi bon marché que les autres. La compagnie est décidée de tenir une vente régulière sur le marché de Montréal où toutes les qualités et les prix seront visibles.

PARLEMENTARY Debates on the Subject of Confederation of the British North American Provinces. (English Edition). 1 Vol. in quarto of 1027 pages. Price \$2.
 Sorel, 6th July 1867.—Gm.

Compagnie d'Assurance LANCASHIRE
 Contre le Feu et sur la Vie.
 Autorisé par Acte du Parliement.
 CAPITAL—DIX MILLIONS STERLING.
 Securités déposées en Canada \$100,000.
WILLIAM HOBBS,—Agent.
 No. 16, Rue St. Jean.—MONTREAL.
WILLIAM KELLY,—Agent
 Pour le Comté de Richelieu.
 4 Janvi. 1868.—ua.

La Gazette de Sorel
 Journal Bi-Hebdomadaire, publié le MERCREDI ET SAMEDI de chaque semaine.
TAUX DE L'ABONNEMENT.
 Pour douze mois, si payé en s'abonnant.....\$2.00
 Pour six mois, do do do 1.00
 CEUX QUI NE PAYENT PAS D'AVANCE
 12 mois.....\$2.50
 6 mois..... 1.25
 Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis en refusant la GAZETTE à leur bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquitter les arriérés s'il y en a.
 Toutes Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur, attaché et munies d'une signature responsable.
 Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne.

Tarif des Annonces.
 Les annonces sont cotées sur type BREVIER.
 La 1re insertion, par ligne.....\$0.5
 Les insertions subséquentes, par ligne..... 0.3
 Une annonce d'une colonne avec condition, pour l'année.....\$50.00
 Une annonce d'une colonne avec condition, pour 6 mois..... 30.00
 Une annonce d'une colonne avec condition, pour 3 mois..... 18.00
 Adresse d'affaire de 3 à 5 lignes par an..... 4.00
 Toute annonce sans condition, sera insérée jusqu'à contre-ordre, à 2 cts. et 2 cts.—la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.
 On accorde à nos pratiques une diminution libérale.
 G. I. BARTHE,
 Propriétaire.
 Sorel, 13 août 1867.

Liment du Vermont
 HENRY.
 "Je me suis servi du Liment de HENRY et j'ai vu le meilleur résultat."
 "Votre Liment du Vermont m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les membres et pour le bon effet duquel vous pouvez croire que je vous suis très reconnaissant."
 T. QUESNÉL.
 "La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du Liment."
 W. GIBSON.
 "Je n'en suis souvent servi pour les maux de boyaux et je ne me rappelle pas qu'il ait faili une seule fois d'opérer la guérison."
 W. BALDWIN.
 A Vendre
 A LA LIBRAIRIE DE LA
 "Gazette de Sorel."
 DÉBATS Parliementaires (Edition française) Sur la Question de la Confédération des Provinces de l'Amérique du Nord. 1 Vol. in quarto of 1027 pages. Price \$2.
 FOR SALE AT THE LIBRARY OF THIS S'REL "GAZETTE."
 PARLEMENTARY Debates on the Subject of Confederation of the British North American Provinces. (English Edition). 1 Vol. in quarto of 1027 pages. Price \$2.
 Sorel, 6th July 1867.—Gm.

Compagnie d'Assurance LANCASHIRE
 Contre le Feu et sur la Vie.
 Autorisé par Acte du Parliement.
 CAPITAL—DIX MILLIONS STERLING.
 Securités déposées en Canada \$100,000.
WILLIAM HOBBS,—Agent.
 No. 16, Rue St. Jean.—MONTREAL.
WILLIAM KELLY,—Agent
 Pour le Comté de Richelieu.
 4 Janvi. 1868.—ua.

La Gazette de Sorel
 Journal Bi-Hebdomadaire, publié le MERCREDI ET SAMEDI de chaque semaine.
TAUX DE L'ABONNEMENT.
 Pour douze mois, si payé en s'abonnant.....\$2.00
 Pour six mois, do do do 1.00
 CEUX QUI NE PAYENT PAS D'AVANCE
 12 mois.....\$2.50
 6 mois..... 1.25
 Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis en refusant la GAZETTE à leur bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquitter les arriérés s'il y en a.
 Toutes Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur, attaché et munies d'une signature responsable.
 Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne.

Tarif des Annonces.
 Les annonces sont cotées sur type BREVIER.
 La 1re insertion, par ligne.....\$0.5
 Les insertions subséquentes, par ligne..... 0.3
 Une annonce d'une colonne avec condition, pour l'année.....\$50.00
 Une annonce d'une colonne avec condition, pour 6 mois..... 30.00
 Une annonce d'une colonne avec condition, pour 3 mois..... 18.00
 Adresse d'affaire de 3 à 5 lignes par an..... 4.00
 Toute annonce sans condition, sera insérée jusqu'à contre-ordre, à 2 cts. et 2 cts.—la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.
 On accorde à nos pratiques une diminution libérale.
 G. I. BARTHE,
 Propriétaire.
 Sorel, 13 août 1867.

Compagnie d'Assurance LANCASHIRE
 Contre le Feu et sur la Vie.
 Autorisé par Acte du Parliement.
 CAPITAL—DIX MILLIONS STERLING.
 Securités déposées en Canada \$100,000.
WILLIAM HOBBS,—Agent.
 No. 16, Rue St. Jean.—MONTREAL.
WILLIAM KELLY,—Agent
 Pour le Comté de Richelieu.
 4 Janvi. 1868.—ua.